



MAIRIE  
de

**VALLIQUERVILLE**

76190

## **ARRÊTÉ DU MAIRE - A2026\_06**

Le Maire de la Commune de VALLIQUERVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5,

Vu le code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11,

Vu la demande en date du 22 janvier 2026 de **l'entreprise NGE INFRANET**, dans le cadre d'un terrassement au niveau de la Route du Mauny à Valliquerville (76190) à partir du **02 février 2026**,

Vu la nécessité de garantir la sécurité publique et d'éviter tout accident pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer **la circulation à partir du 02 février 2026 et jusqu'à la fin des travaux**.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation sera **ALTERNÉE avec des feux tricolores** au niveau de la Route du Mauny.

**Article 2** : Des panneaux conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront apposés par les soins de l'entreprise **NGE INFRANET** afin de signaler les prescriptions de circulation aux usagers des voies concernées, pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'YVETOT ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime ;
- l'entreprise NGE INFRANET.

À Valliquerville, le vendredi 23 janvier 2026.

Le Maire,

M. **Jacque CAHARD.**



Horaires d'ouverture au public : lundi 08h30-10h30, mardi 15h-18h, mercredi 15h-17h et vendredi 15h-19h  
fermé le mardi pendant les vacances scolaires